

SOUTIEN AUX PROJETS DE COMMUNICATION

MODE D'EMPLOI - Dispositif 3 - Soutien à la création d'outils de communication

1/ Pour déposer une demande d'aide financière :

- Remplir le formulaire de la plateforme
- Déposer les pièces administratives et financières suivantes dans la plateforme :
 - Le devis, signé par les parties concernées (structure sollicitant l'aide d'une part, prestataire de communication d'autre part), faisant apparaître la part prise en charge par la Communauté Pays basque
 - Justificatif de professionnalisation :
 - Spectacle vivant : La licence d'entrepreneur de spectacles du représentant moral ou les justificatifs ARE de France Travail prouvant que 50 % des artistes de l'équipe artistique représentée sont professionnels
 - Arts visuels : Copie de l'avis de situation de l'artiste-auteur au répertoire Siren
 - Une note d'intention sur le projet artistique et sur le support de communication correspondant
 - Un relevé d'Identité Bancaire
- Vérifier la réception d'un récapitulatif de votre demande sur votre boîte e.mail

2/ Courrier de validation de l'aide

Lorsque votre dossier est éligible, il est présenté en Conseil Permanent et soumis au vote des élus.

Dans la mesure où il reçoit un avis favorable vous recevez par courrier postal une notification d'attribution d'aide contenant un numéro d'engagement qui commence par CT

Ce numéro vous est nécessaire pour pouvoir passer à l'étape suivante.

3/ Pour percevoir l'aide octroyée :

Pièces justificatives à déposer après réalisation du projet, en cas de validation de la demande :

- **Remplir le formulaire de la plateforme**
- **Déposer les pièces justificatives suivantes dans la plateforme :**
 - La(les) facture(s) liée(s) au projet
 - Le(s) justificatif(s) de paiement – extrait de compte bancaire indiquant le(s) débit(s) correspondant au montant de la facture acquittée

Avant sa parution, merci d'envoyer le support de communication à votre référent de filière (cf. page de présentation de l'aide) contenant :

- Le logo de la Communauté Pays Basque
- La mention « Ce (nommer le support) a été financé à 50% par la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre du plan de relance BERPIZTU » en français, en basque ou en gascon.

Calendrier des Conseils permanents et dates limites de dépôt des dossiers via la plateforme

Date limite de dépôt des dossiers	Date des Conseils Permanents
Vendredi 26 avril 2024	Mardi 28 mai 2024
Vendredi 31 mai 2024	Mardi 2 juillet 2024
Vendredi 20 septembre 2024	Mardi 22 octobre 2024
Vendredi 8 novembre 2024	Mardi 10 décembre 2024